



A l'attention des :
Président·e·s de section
Préposé·e·s aux cabanes
Responsables de cabanes
Gardien·ne·s de cabane
Chef·fe·s OJ

Berne, le 29 mai 2020

COVID-19 – Informations de l'Association centrale du CAS

Chères et chers responsables des sections du CAS, chères gardiennes et chers gardiens de cabane

Le mercredi 27 mai 2020, le Conseil fédéral a informé qu'à partir du 6 juin 2020, les mesures de lutte contre le coronavirus seront considérablement assouplies. Ceci, à condition que des concepts de protection soient instaurés pour toutes les installations et toutes les manifestations. Comme auparavant, le respect des règles d'hygiène et de distance reste primordial. Si elles ne peuvent être observées, un suivi des contacts personnels étroits doit être assuré.

Que signifie ce pas vers un assouplissement majeur pour notre été 2020 en montagne ?

Cabanes du CAS

Dans les restaurants, et donc aussi dans les cabanes, les groupes de plus de quatre personnes sont autorisés à une même table à partir du 6 juin 2020. Les groupes d'hôtes doivent être placés aux différentes tables de manière à ce que les recommandations de l'OFSP concernant la distance sociale entre les groupes soient respectées. Il convient en outre de recueillir les coordonnées d'au moins une personne par groupe d'hôtes. Le terme « groupe » implique que les personnes concernées se connaissent. Comme auparavant, les hôtes doivent être servis à table. Les mesures de sécurité dans les dortoirs ainsi que toutes les autres mesures dans les cabanes de montagne restent également valables.

Nous avons adapté **le concept de secteur pour les cabanes gardiennées** en conséquence. Ces prochains jours, nous vous enverrons également le concept de protection pour les cabanes et les bivouacs non gardiennés.

Activités des sections

L'interdiction de réunion sera assouplie à partir du 30 mai 2020. En effet, à partir de samedi, ce seront jusqu'à 30 personnes qui pourront se rassembler spontanément dans des lieux publics, sur des chemins pédestres et dans des parcs. A partir du 6 juin, des manifestations privées et publiques jusqu'à 300 personnes seront à nouveau autorisées.

Par conséquent, les courses de section à plus de cinq personnes seront à nouveau possibles à partir du 6 juin 2020, sous réserve du respect des mesures de protection. Les personnes âgées de plus de 65 ans pourront à nouveau participer à la vie normale, à moins qu'elles n'appartiennent à un groupe à risque selon l'OFSP. Nous sommes donc heureux d'accueillir à nouveau les senior·e·s dans les courses.

Le **concept de protection relatif aux Sports de montagne pour les sections et les cours du CAS** a été adapté en conséquence.

Cours du CAS

A partir du 8 juin 2020, tous les cours du CAS auront lieu à nouveau comme prévu dans le respect des mesures de protection. Nous recommandons aux personnes considérées à risque selon l'OFSP de

s'abstenir de suivre les cours. Elles peuvent annuler gratuitement le cours déjà réservé sur présentation d'un certificat médical.

Jeunesse + Sport

Le Conseil fédéral a décidé de prolonger exceptionnellement l'autorisation d'engagement des cadres J+S (moniteur·trice J+S, expert·e J+S, coach-expert·e J+S), dont le statut affiche « plus valable depuis le 01.01.2019 », « plus valable depuis le 01.01.2020 » et « valable jusqu'au 31.12.2020 », ceci jusqu'à fin 2021.

Toute personne participant cette année à un module de perfectionnement recevra la ou les reconnaissance(s) prolongées normalement jusqu'au 31.12.2022.

Subventions spéciales Jeunesse +Sport

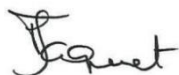
Le Conseil fédéral a créé la base légale permettant aux organisateurs d'offres J+S (cours et camps) de couvrir (partiellement) la perte des subventions causée par la crise du coronavirus.

Les organisateurs qui ont conclu au moins une offre J+S dont la mise en œuvre intervient entre le 13 mars 2020 et le 31 décembre 2020 recevront une subvention spéciale unique J+S. Cette dernière est calculée selon un pourcentage des contributions reçues par l'organisateur pour ses offres J+S conclues en 2019. Le pourcentage est identique pour tous les organisateurs. Il s'élève à un maximum de 50 % des subventions reçues en 2019. Les coaches J+S ont reçu les informations y afférentes.

Grâce à ces mesures d'assouplissement, nous faisons un grand pas vers la normalité. Nous nous en réjouissons tout particulièrement en vue de la prochaine saison estivale en montagne. Toutefois, la responsabilité individuelle doit demeurer une priorité.

Cordiales salutations

Club Alpin Suisse CAS



Françoise Jaquet
Présidente



Daniel Marbacher
Secrétaire général